

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 5 juillet 2018

OBJET : Décision modificative n°1 au budget du Syndicat Mixte 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance de 28 juin 2018, par conséquent le Conseil Syndical est à nouveau convoqué en date du 5 juillet 2018, en conformité avec les dispositions du CGCT. Le conseil syndical délibère alors valablement sans condition de quorum en vertu de l'article 2121-17 du CGCT.

L'an Deux Mille dix-huit, le jeudi cinq juillet à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaiént PRESENTS : Gérard LARRAT, Any BARTHES, Jean François DE MIALHE DE SAINT MARTIN, Didier CARBONNEL, Jean Claude PISTRE, Sébastien PLA, Christine PUJOL, Tamara RIVEL.

EXCUSES : Isabelle CHESA, Eric MENASSI, Régis BANQUET (supplée Didier CARBONNEL), Christian RAYNAUD (supplée par Jean-Claude PISTRE), Magali ARNAUD, Didier CODORNIU, Patric ROUX, Chloé DANILLON, Jean-Noël LLOZE, Hervé BARO.

Secrétariat de séance : Jean François DE MIALHE DE SAINT MARTIN

Considérant les besoins croissants liés à la phase opérationnelle du projet Grand Site,
Considérant en particulier que le Syndicat Mixte doit prendre en charge toutes les études préalables liées aux maitrises d'œuvre sur les actions 3, 6 à 9 et l'assistance juridique pour les DUP à venir,
Considérant le besoin d'anticiper sur le diagnostic volontaire archéologique,
La décision modificative concerne le budget principal pour une modification en dépenses et en recettes de 121 159€ qui se répartit de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	13 000	13 000
Section d'investissement	108 159	108 159
Total	121 159	121 159

Le projet qui vous est présenté permet d'inscrire en dépenses d'investissements :

- Au chapitre 20 : les études d'impacts environnementales, les concertations liées au code de l'urbanisme et les études archéologiques pour un montant de **108 159€**,

Ces dépenses sont financées :

- Au chapitre 10 : par une augmentation de la dotation d'investissement et Au chapitre 13 : par les subventions qui seront demandées aux partenaires sur les opérations concernées, soit les études d'impacts environnementales et études archéologiques à hauteur d'un montant total de **108 159€**

En dépenses de fonctionnement :

- Au chapitre 11 : l'accompagnement juridique pour les procédures à engager pour les actions 3,5 6 à 9 pour un montant de **13 000€**,

Ces dépenses sont financées par une augmentation de la dotation de fonctionnement au chapitre 74 pour un montant de **13000€**

Il est proposé une DM1 à **9000€** de dotation complémentaire par collectivité sur le budget principal.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'adopter la décision modificative DM n°1 au Budget Primitif 2018 du Syndicat Mixte
- D'autoriser Monsieur le Président à engager et à signer tous les actes correspondants

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

